



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 2 juin 2020]

Date de la convocation
27 mai 2020

Date d'affichage
3 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31
Présents : 21
Procurations : 4
Votants : 25

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Paul-François COLLIN, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Françoise BONELLO, Michèle RIEUX

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Marie-Christine BOUTONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Thomas DOMENECH

N° 051/ 2020

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : Vote des taux d'imposition 2020

Suite à la notification des bases prévisionnelles d'imposition 2020, le produit à taux constant se décompose de la manière suivante :

	Bases 2019 Définitives	Bases 2020 prévis.	Evol bases	Taux 2020	Produit 2020
Taxe d'habitation	20 834 692	21 183 000	1,67%	11,98%	2 537 723
Taxe foncière (bâti)	17 120 955	17 372 000	1,47%	25,93%	4 504 560
Taxe foncière (non bâti)	208 997	210 300	0,62%	105,33%	221 509
	38 164 644	38 765 300			7 263 792

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019. Il n'y aura donc pas de vote sur ce taux.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2020 au niveau de celui de 2019, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 25,93 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 105,33 %

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE les taux d'imposition présentés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 3 juin 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

